Maître d'ouvrage

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE

Parc Club du Millénaire
Bâtiment 19
1025, rue Henri BECQUEREL
34000 MONTPELLIER

Maître d'œuvre

OMEGA ALLIANCE
Résidence les Ambassadeurs 2
1 allée des Nymphéas
31240 L'UNION
Tél : 05 61 41 17 18 Fax : 05 61 41 20 00
Courriel : oso@omegaalliance.eu

DEMOLITION
8 chemin d'Embrouysset – SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Cadastre : 000 B 924 – B2538 – B2541



ANNEXE AU CCTP
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES TRAITEES A BON DE COMMANDES

Modifications	Etabli Par		Date	Indice
1ère diffusion	OMEGA ALL	X.AMIEL	15/06/2026	0
Mise à jour	OMEGA ALL	X.AMIEL	25/06/2026	A
Mise à jour	X. AMIEL		07/09/2026	B

SOMMAIRE

A. GENERALITE 3

B. DESCRIPTION 4

ARTICLE 01 – ADDITIF AU PLAN DE RETRAIT DE L'AMIANTE 4
ARTICLE 02 – NOUVEAU PLAN DE RETRAIT DE L'AMIANTE 4
ARTICLE 03 – RETRAIT DES DALLES DE SOLS AMIANTEES 4
ARTICLE 04 – RETRAIT DES DALLES DE SOLS AMIANTEES + COLLES + RAGREAGE AMIANTES 5
ARTICLE 05 – RETRAIT DE RESEAUX AMIANTES ENTERRES 6
ARTICLE 06 – RETRAIT DE CONDUIT DE VENTILATION OU GAINES DIVERSES AMIANTES 7
ARTICLE 07 – RETRAIT DE JOINTS DE BRIDES AMIANTES 8
ARTICLE 08 – RETRAIT DE JOINT MASTIC CONTENANT DE L'AMIANTE 8
ARTICLE 09 – RETRAIT DE TRESSES COUPE-FEU DE L'AMIANTE 9
ARTICLE 10 – RETRAIT DE VITRAGE AVEC JOINT AMIANTE 10
ARTICLE 11 – ANALYSE AMIANTE SUPPLEMENTAIRE POUR AUTRES TRAVAUX 11
ARTICLE 12 – PURGE ET RETRAIT DE CUVES ENTERRES 11
ARTICLE 13 – ASSISTANCE A L'OPERATEUR DE REPERAGE 12
13.1 – Mise en disposition d'un accès en hauteur 12
13.2 – Fouille spécifique 12
13.3 – Sécurisation d'un site 12
ARTICLE 14 – RETRAIT ET EVACUATION DE BETON POLLUE 12
ARTICLE 15 – RAMASSAGE DE DEBRIS EN FIBRE-CIMENT NON REPERE SE TROUVANT SUR LE TERRAIN 12
ARTICLE 16 – PLUS-VALUE PUITS 13
ARTICLE 17 – CREATION D'UNE CLOTURE GRILLAGEE SUR POTEAUX BOIS 14
ARTICLE 18 – REALISATION DE LA PLATEFORME 14

A. GENERALITE

La présente annexe au CCTP concerne des prestations supplémentaires relatives à la partie traitée à bon de commande (BPU) et non décrites dans le CCTP et ses annexes par site.

Cela signifie que les prestations décrites dans la présente annexe pourront être activées ou non en fonction des découvertes et du déroulement du chantier.

Le cas échéant, les bons de commande seront établis sur la base du produit obtenu entre :
Les prix unitaires renseignés par l'entreprises dans les BPU,
les quantitatifs contradictoires établis par l'entreprise, le MOE et le Maître d'Ouvrage.

Ne sont pas concernés les éventuels dépassements de quantités portant sur des postes prévus au CCTP, (qui sont donc inclus dans le forfait).

Concernant les découvertes de MCA (matériaux susceptibles de contenir de l'amiante) :
L'entreprise devra en avertir le MOE en premier lieu.
Le diagnostiqueur sera missionné pour réaliser son expertise et procéder au prélèvement des échantillons nécessaires.
Dans le cas d'une confirmation de présence de MCA, les quantités estimées par l'entreprise et confirmées par le MOE donneront lieu à l'établissement d'un constat.

La technique de retrait relève de la responsabilité de l'entreprise. La solution retenue minimisera au maximum la production de fibre d'amiante conformément à la règlementation.

B. DESCRIPTION

ARTICLE 01 – ADDITIF AU PLAN DE RETRAIT DE L'AMIANTE

Les plans de retrait (PRA) sont décrits et inclus dans le CCTP.

Un additif au plan de retrait sera établi dans les cas suivant :

- Mise à jour suite aux mises à la découverte de produit dont la méthodologie sera identique à une méthodologie présente dans le plan de retrait initial.

Les conceptions et diffusions de ces additifs aux plans de retrait seront identiques au CCTP.

❖ Montant forfaitaire par additif

ARTICLE 02 – NOUVEAU PLAN DE RETRAIT DE L'AMIANTE

Les plans de retrait (PRA) sont décrits et inclus dans le CCTP

Un nouveau plan de retrait (PRA) sera établi dans les cas suivant :

- Découverte d'un nouveau matériau non traité au PRA initial, (nouvelle méthodologie).

Les conceptions et diffusions de ce nouveau plan de retrait sera identique au CCTP.

❖ Montant forfaitaire par PRA

ARTICLE 03 – RETRAIT DES DALLES DE SOLS AMIANTEES

Préalablement, les cloisons se trouvant en limite de zone avec sols amiantés seront conservées et serviront de support au confinement. Les cloisons au milieu de zones confinées seront abattues jusqu'à 5/10cm de sol afin de créer des zones homogènes facilitant les renouvellements d'air (meilleur bilan aéraulique), et donc les nombres de déprimogène tout en diminuant le risque de poches d'air mal renouvelée.

Retrait des produits amiantés

L'ensemble des produits amiantifères et produits contaminés par la poussière d'amiante ainsi que les poussières éventuelles sur les matériels stockés seront à retirer.

Les poussières résiduelles non visibles seront fixées par surfactant.

Les poussières dans l'air seront éliminées par aspiration et filtration.

- Désamiantage :

 Protection respiratoire : masque à adduction d'air ou à ventilation assistée (justifié par des chantiers test)

 Un confinement lourd sera étudié par zone homogène. Il pourra se faire au minimum en niveau 2 voire en niveau 3

 Déroulement des travaux de retrait :

➢ - Points 0 (Mesures d'air avant travaux) (A la charge de l'entreprise)
➢ - Mise en place d'un confinement composé de films plastiques superposés et étanches sur les parois extérieures de la zone considérée et des réseaux communs laissés en place

- - Mise en place des installations nécessaires au retrait de l'enduit : sas opérateurs, sas matériel, déprimogènes, entrées d'air, …
- - Branchements et raccordements électriques et eau
- - Protection respiratoire des opérateurs : adduction d'air ou ventilations assisté
- - Point d'arrêt confinement
- - Mise en dépression de la zone
- - Curage rouge (luminaires, distributions électriques, …
- - Retrait des dalles de sol amiantées
- - Humification constante de la zone afin d'éviter une dispersion importante de fibres d'amiante.
- - Ensachage et évacuation des éléments amiantés à l'avancement des travaux
- - Nettoyage à l'humide des supports puis aspiration avec filtration absolue
- - Contrôle visuel
- - 1ère restitution (Mesures d'air avant dépose du confinement) (A la charge de l'entreprise)
- - Dépose du confinement puis repli des installations de chantier
- - Evacuation des déchets amiantés.
- - Repli des installations

Matériel et équipement

L'aspirateur sera du type avec filtre absolu (type K1) en matière durable. Le carter de cet aspirateur devra pouvoir être fermé hermétiquement de manière à ce que des matières contenant de l'amiante ne puissent pas se répandre pendant son utilisation.
Le filtre sera accessible du côté du circuit d'aspiration. Le dernier filtre sera du type " absolu " avec un rendement de 99.997 pour cent au minimum. Il sera complètement scellé sur l'ensemble de son pourtour et muni d'un cadre solide.

L'utilisation d'un système d'aspiration humide /sec est indiqué étant donné que certaines opérations auront lieu dans des conditions humides.

Ce poste intègre aussi l'amenée + repli matériel, les moyens de protection, le désamiantage y compris la stratégie d'échantillonnage et les analyses règlementaires, le chargement transport et traitement des déchets.

- Montant forfaitaire par m²

ARTICLE 04 – RETRAIT DES DALLES DE SOLS AMIANTEES + COLLES + RAGREAGE AMIANTES

Pour le retrait de la colle noire des sols, des ragréages de sols et des dalles amiantés, la méthode efficace est le ponçage.

Préalablement, les cloisons se trouvant en limite de zone avec sols amiantés seront conservées et serviront de support au confinement. Les cloisons au milieu de zones confinées seront abattues jusqu'à 5/10cm de sol afin de créer des zones homogènes facilitant les renouvellements d'air (meilleur bilan aéraulique), et donc les nombres de déprimogène tout en diminuant le risque de poches d'air mal renouvelée.

Retrait des produits amiantés

L'ensemble des produits amiantifères et produits contaminés par la poussière d'amiante ainsi que les poussières éventuelles sur les matériels stockés seront à retirer.

Les poussières résiduelles non visibles seront fixées par surfactant.

Les poussières dans l'air seront éliminées par aspiration et filtration.

- Désamiantage :

Protection respiratoire : masque à adduction d'air ou à ventilation assistée (justifié par des chantiers test)

Un confinement lourd sera étudié par zone homogène. Il pourra se faire au minimum en niveau 2 voire en niveau 3

Déroulement des travaux de retrait :

- - Points 0 (Mesures d'air avant travaux) (A la charge de l'entreprise)
- - Mise en place d'un confinement composé de films plastiques superposés et étanches sur les parois extérieures de la zone considérée et des réseaux communs laissés en place
- - Mise en place des installations nécessaires au retrait de l'enduit : sas opérateurs, sas matériel, déprimogènes, entrées d'air, …
- - Branchements et raccordements électriques et eau
- - Protection respiratoire des opérateurs : adduction d'air ou ventilations assisté
- - Point d'arrêt confinement
- - Mise en dépression de la zone
- - Curage rouge (luminaires, distributions électriques, …
- - Retrait des dalles de sol amiantées
- - Retrait de la colle, du ragréage de sol
- - Humification constante de la zone afin d'éviter une dispersion importante de fibres d'amiante.
- - Ensachage et évacuation des éléments amiantés à l'avancement des travaux
- - Nettoyage à l'humide des supports puis aspiration avec filtration absolue
- - Contrôle visuel
- - 1ère restitution (Mesures d'air avant dépose du confinement) (A la charge de l'entreprise)
- - Dépose du confinement puis repli des installations de chantier
- - Evacuation des déchets amiantés.
- - Repli des installations

Matériel et équipement

L'aspirateur sera du type avec filtre absolu (type K1) en matière durable. Le carter de cet aspirateur devra pouvoir être fermé hermétiquement de manière à ce que des matières contenant de l'amiante ne puissent pas se répandre pendant son utilisation.
Le filtre sera accessible du côté du circuit d'aspiration. Le dernier filtre sera du type " absolu " avec un rendement de 99.997 pour cent au minimum. Il sera complètement scellé sur l'ensemble de son pourtour et muni d'un cadre solide.

L'utilisation d'un système d'aspiration humide /sec est indiqué étant donné que certaines opérations auront lieu dans des conditions humides.

Ce poste intègre aussi l'amenée + repli matériel, les moyens de protection, le désamiantage y compris la stratégie d'échantillonnage et les analyses règlementaires, le chargement transport et traitement des déchets.

- ❖ Montant forfaitaire par m²

ARTICLE 05 – RETRAIT DE RESEAUX AMIANTES ENTERRES

L'équipement de protection individuelle :
Masque de type TM3P
Combinaison de travail jetable.
Ruban adhésif

L'équipement de protection de l'environnement :
Aspirateur avec une filtration absolue à très haute efficacité
Support de gaine d'aspiration de l'aspirateur
Pulvérisateur
Fixateur de fibres (imprégnant incolore)
Sacs plastiques avec et sans étiquetage « amiante »

Méthode :

- - Mise en place des installations d'urgence nécessaires au retrait du conduit : sas opérateurs 3 compartiments, déprimogènes, entrées d'air, …
- - Branchements et raccordements électriques et eau
- - Revêtir la combinaison. Scotcher les parties susceptibles de laisser passer des fibres et protection respiratoire des opérateurs : ventilation assistée
- - Fouille à la main afin de dégager le conduit en amiante-ciment.
- - Mise en place d'un confinement composé de 2 films plastiques superposés et étanches sur les tuyaux
- - Disposer la bouche d'aspiration au plus près de la zone qui va être touchée.
- - Procéder au démontage en évitant au maximum de casser les éléments.
- - Pulvériser du fixateur sur les éléments cassés. Imprégnant dilué à 50%.
- - Disposer les déchets dans un sac plastique (y cis morceau de plancher)
- - Aspirer toutes les parties contaminées (appareillage, parois, outils, etc.).
- - Pulvériser du fixateur sur les films plastiques et les conditionner en sacs.
- - Sortie des sacs de matériaux amiantées.
- - Placer les sacs dans le sac étiqueté. Fermer le sac avec du ruban adhésif.
- - Evacuation des déchets amiantés
- - remise de l'ouvrage à l'entreprise de démolition

Ce poste intègre aussi l'amenée + repli matériel, les moyens de protection, le désamiantage y compris la stratégie d'échantillonnage et les analyses règlementaires, le chargement transport et traitement des déchets.

- Montant forfaitaire par ml de réseau

ARTICLE 06 – RETRAIT DE CONDUIT DE VENTILATION OU GAINES DIVERSES AMIANTES

L'équipement de protection individuelle :

Masque de type TM3P
Combinaison de travail jetable.
Ruban adhésif

L'équipement de protection de l'environnement :

Aspirateur avec une filtration absolue à très haute efficacité
Support de gaine d'aspiration de l'aspirateur
Pulvérisateur
Fixateur de fibres (imprégnant incolore)
Sacs plastiques avec et sans étiquetage « amiante »

Méthode :

- - Mise en place des installations d'urgence nécessaires au retrait du conduit : sas opérateurs 3 compartiments, déprimogènes, entrées d'air, …
- - Branchements et raccordements électriques et eau
- - Revêtir la combinaison. Scotcher les parties susceptibles de laisser passer des fibres et protection respiratoire des opérateurs : ventilation assistée
- - Mise en place d'un confinement composé de 2 films plastiques superposés et étanches sur les tuyaux
- - Disposer la bouche d'aspiration au plus près de la zone qui va être touchée.
- - Procéder au démontage en évitant au maximum de casser les éléments. Au niveau de la liaison avec le plancher ou les murs, casser le plancher à 20cm minimum du fibre-ciment.
- - Pulvériser du fixateur sur les éléments cassés. Imprégnant dilué à 50%.
- - Disposer les déchets dans un sac plastique (y cis morceau de plancher)
- - Aspirer toutes les parties contaminées (appareillage, parois, outils, etc.).
- - Pulvériser du fixateur sur les films plastiques et les conditionner en sacs.
- - Sortie des sacs de matériaux amiantées.
- - Placer les sacs dans le sac étiqueté. Fermer le sac avec du ruban adhésif.
- - Evacuation des déchets amiantés
- - remise de l'ouvrage à l'entreprise de démolition

Ce poste intègre aussi l'amenée + repli matériel, les moyens de protection, le désamiantage y compris la stratégie d'échantillonnage et les analyses règlementaires, le chargement transport et traitement des déchets.

- Montant forfaitaire par ml de réseau

ARTICLE 07 – RETRAIT DE JOINTS DE BRIDES AMIANTES

L'entreprise doit choisir la technique minimisant au maximum la production de fibre d'amiante conformément à la règlementation.

Méthodologie proposée :

Préalablement, l'entreprise devra fournir ou faire un chantier test afin de valider son processus de retrait.

Exemple de processus :

L'équipement de protection individuelle :
Masque de type TM3P
Combinaison de travail jetable.
Ruban adhésif

L'équipement de protection de l'environnement :
Aspirateur avec une filtration absolue à très haute efficacité
Support de gaine d'aspiration de l'aspirateur
Pulvérisateur
Fixateur de fibres (imprégnant incolore)
Sacs plastiques avec et sans étiquetage « amiante »

Méthode :

- - Mise en place des installations d'urgence nécessaires au retrait du conduit : sas opérateurs 3 compartiments, déprimogènes, entrées d'air, …
- - Branchements et raccordements électriques et eau
- - Revêtir la combinaison. Scotcher les parties susceptibles de laisser passer des fibres et protection respiratoire des opérateurs : ventilation assistée
- - Mise en place d'un confinement composé de 2 films plastiques superposés et étanches sur les tuyaux et la brides
- - Disposer la bouche d'aspiration au plus près de la zone qui va être touchée.
- - découpe des tuyaux de part et d'autre de la bride.
- - Pulvériser du fixateur sur les éléments cassés. Imprégnant dilué à 50%.
- - Disposer les déchets dans un sac plastique.
- - Aspirer toutes les parties contaminées (appareillage, parois, outils, etc.).
- - Pulvériser du fixateur sur les films plastiques et les conditionner en sacs.
- - Sortie des sacs de matériaux amiantées.
- - Placer les sacs dans le sac étiqueté. Fermer le sac avec du ruban adhésif.
- - Evacuation des déchets amiantés
- - remise de l'ouvrage à l'entreprise de démolition

Ce poste intègre aussi l'amenée + repli matériel, les moyens de protection, le désamiantage y compris la stratégie d'échantillonnage et les analyses règlementaires, le chargement transport et traitement des déchets.

- Montant forfaitaire par nombre de joint

ARTICLE 08 – RETRAIT DE JOINT MASTIC CONTENANT DE L'AMIANTE

L'entreprise doit choisir la technique minimisant au maximum la production de fibre d'amiante conformément à la règlementation.

Méthodologie proposée :

Préalablement, l'entreprise devra fournir ou faire un chantier test afin de valider son processus de retrait.

Exemple de processus :

L'équipement de protection individuelle :
Masque de type TM3P
Combinaison de travail jetable.
Ruban adhésif

L'équipement de protection de l'environnement :
Aspirateur avec une filtration absolue à très haute efficacité
Support de gaine d'aspiration de l'aspirateur
Pulvérisateur
Fixateur de fibres (imprégnant incolore)
Sacs plastiques avec et sans étiquetage « amiante »

Méthode :

- - Mise en place des installations d'urgence nécessaires au retrait du conduit : sas opérateurs 3 compartiments, déprimogènes, entrées d'air, …
- - Branchements et raccordements électriques et eau
- - Revêtir la combinaison. Scotcher les parties susceptibles de laisser passer des fibres et protection respiratoire des opérateurs : ventilation assistée
- - Mise en place d'un confinement composé de 2 films plastiques superposés et étanches pour encapsulé le joint.
- - Disposer la bouche d'aspiration au plus près de la zone qui va être touchée.
- - découpe afin de retirer les joints.
- - Pulvériser du fixateur sur les éléments cassés. Imprégnant dilué à 50%.
- - Disposer les déchets dans un sac plastique.
- - Aspirer toutes les parties contaminées (appareillage, parois, outils, etc.).
- - Pulvériser du fixateur sur les films plastiques et les conditionner en sacs.
- - Sortie des sacs de matériaux amiantées.
- - Placer les sacs dans le sac étiqueté. Fermer le sac avec du ruban adhésif.
- - Evacuation des déchets amiantés
- - remise de l'ouvrage à l'entreprise de démolition

Ce poste intègre aussi l'amenée + repli matériel, les moyens de protection, le désamiantage y compris la stratégie d'échantillonnage et les analyses règlementaires, le chargement transport et traitement des déchets.

- Montant forfaitaire par ml de joint

ARTICLE 09 – RETRAIT DE TRESSES COUPE-FEU DE L'AMIANTE

L'entreprise doit choisir la technique minimisant au maximum la production de fibre d'amiante conformément à la règlementation.

Pour le retrait de ce produit peut être très émissif de poussière.

Retrait des produits amiantés

L'ensemble des produits amiantifères et produits contaminés par la poussière d'amiante ainsi que les poussières éventuelles sur les matériels stockés seront à retirer.

Les poussières résiduelles non visibles seront fixées par surfactant.

Les poussières dans l'air seront éliminées par aspiration et filtration.

- Désamiantage :

 Protection respiratoire : masque à adduction d'air ou à ventilation assistée (justifié par des chantiers test)

 Un confinement lourd sera étudié par zone homogène. Il pourra se faire au minimum en niveau 2 voir en niveau 3

 Déroulement des travaux de retrait :

- - Points 0 (Mesures d'air avant travaux) (A la charge de l'entreprise)
- - Mise en place d'un confinement composé de films plastiques superposés et étanches sur les parois extérieures de la zone considérée et des réseaux communs laissés en place
- - Mise en place des installations nécessaires au retrait de l'enduit : sas opérateurs, sas matériel, déprimogènes, entrées d'air,…
- - Branchements et raccordements électriques et eau
- - Protection respiratoire des opérateurs : adduction d'air ou ventilations assisté
- - Point d'arrêt confinement
- - Mise en dépression de la zone
- - Curage rouge (luminaires, distributions électriques,…
- - Retrait du joints et aspiration
- - Humification constante de la zone afin d'éviter une dispersion importante de fibres d'amiante.
- - Ensachage et évacuation des éléments amiantés à l'avancement des travaux
- - Nettoyage à l'humide des supports puis aspiration avec filtration absolue
- - Contrôle visuel
- - 1ère restitution (Mesures d'air avant dépose du confinement) (A la charge de l'entreprise)
- - Dépose du confinement puis repli des installations de chantier
- - Evacuation des déchets amiantés.
- - Repli des installations

Matériel et équipement

L'aspirateur sera du type avec filtre absolu (type K1) en matière durable. Le carter de cet aspirateur devra pouvoir être fermé hermétiquement de manière à ce que des matières contenant de l'amiante ne puissent pas se répandre pendant son utilisation.
Le filtre sera accessible du côté du circuit d'aspiration. Le dernier filtre sera du type " absolu " avec un rendement de 99.997 pour cent au minimum. Il sera complètement scellé sur l'ensemble de son pourtour et muni d'un cadre solide.

L'utilisation d'un système d'aspiration humide /sec est indiqué étant donné que certaines opérations auront lieu dans des conditions humides.

Ce poste intègre aussi l'amenée + repli matériel, les moyens de protection, le désamiantage y compris la stratégie d'échantillonnage et les analyses règlementaires, le chargement transport et traitement des déchets.

- ❖ Montant forfaitaire par ml de tresse

ARTICLE 10 – RETRAIT DE VITRAGE AVEC JOINT AMIANTE

Ce mastic se trouvent sur des châssis fixes.
Le principe retenu est le retrait de toute la menuiserie.
Les éléments ne devront pas être cassés.

Préalablement, l'entreprise devra faire un chantier test afin de valider son processus de retrait.

Exemple de processus :

L'équipement de protection individuelle :
Masque de type TM3P.
Combinaison de travail jetable.
Ruban adhésif

L'équipement de protection de l'environnement :
Aspirateur avec une filtration absolue à très haute efficacité
Support de gaine d'aspiration de l'aspirateur
Pulvérisateur
Fixateur de fibres (imprégnant incolore)
Sacs plastiques avec et sans étiquetage « amiante »

Méthode :

- Mise en place des installations d'urgence nécessaires au retrait des plaques amiante-ciment : sas opérateurs 3 compartiments, déprimogènes, entrées d'air, …
- Branchements et raccordements électriques et eau
- Protection respiratoire des opérateurs : ventilation assistée
- Revêtir la combinaison.
- Mise en place d'un encapsulage des joints par ruban adhésif
- Retrais de toutes la menuiserie par descellement
- Disposer les déchets dans un sac plastique.
- Aspirer toutes les parties contaminées (appareillage, parois, outils, etc.).
- Placer les sacs dans le sac étiqueté. Fermer le sac avec du ruban adhésif.
- Evacuation des déchets amiantés
- Remise de l'ouvrage à l'entreprise de démolition

Ce poste intègre aussi l'amenée + repli matériel, les moyens de protection, le désamiantage y compris la stratégie d'échantillonnage et les analyses règlementaires, le chargement transport et traitement des déchets.

❖ Montant forfaitaire par ensemble de châssis et/ou fenêtre

ARTICLE 11 – ANALYSE AMIANTE SUPPLEMENTAIRE POUR AUTRES TRAVAUX

Ce poste concerne l'analyse d'air (META) non prévu initialement (mesures initiales, ou de restitution), comprenant le déplacement, la mise en place de l'appareillage, le retrait, l'analyse en laboratoire et le rapport.

❖ Montant forfaitaire par analyse

ARTICLE 12 – PURGE ET RETRAIT DE CUVES ENTERRES

Il s'agit de la purge et du retrait de cuve découverte en cours de chantier et non défini ou visible lors de l'appel d'offre d'entreprise.

Cela comprend :

- Les fosses toutes eaux
- Les cuves à fuel

❖ Montant forfaitaire par ouvrage concerné

ARTICLE 13 – ASSISTANCE A L'OPERATEUR DE REPERAGE

L'opérateur en repérage des éléments amiantés peut être dans l'obligation de passer sur le site pour les raisons suivantes par exemple :

- Compléter son rapport par rapport à des éléments inaccessible
- Faire de prélèvement suite à la découverte d'éléments susceptible de contenir de l'amiante.

Il pourra être demandé à l'entreprise une assistance à celui-ci afin de parfaire sa mission.

13.1 – Mise en disposition d'un accès en hauteur

L'entreprise devra mettre à disposition du l'opérateur en repérage des produits amiantés des moyens afin d'accéder en hauteur. Cela pourrait être une nacelle, un échafaudage etc…

Le choix du moyen d'accès sera déterminé suite à l'avis de l'opérateur en repérage et conseil de l'entreprise.

Dans le cas d'un échafaudage, elle devra le monter. Dans le cas d'une nacelle, elle devra fournir le chauffeur de celle-ci.

Les montants comprennent l'amenée et le repli du matériel.

- ❖ Montant forfaitaire par jour

13.2 – Fouille spécifique

Dans le cas d'un doute sur un réseau, l'entreprise devra mettre à disposition du l'opérateur en repérage une pelle pressurisée avec chauffeur et une unité mobile de décontamination afin de procéder à une fouille du terrain avec risque de découverte de produits susceptible de contenir de l'amiante.

Le montant comprend l'amenée et le repli du matériel.

- ❖ Montant forfaitaire par jour

13.3 – Sécurisation d'un site

L'entreprise devra mettre en place une sécurisation du site pour l'opérateur en repérage. Il peut s'agir de garde-corps, ligne de vie avec fourniture d'équipement adéquat, accompagnant etc…

Les montants comprennent l'amenée et le repli du matériel.

- ❖ Montant forfaitaire par équipements mis en place

ARTICLE 14 – RETRAIT ET EVACUATION DE BETON POLLUE

Il s'agit de béton qui serait pollué par des huiles, hydrocarbure etc… et qui n'était pas visible lors de l'appel d'offre.

L'entreprise devra donc le retrait et l'évacuation de ces bétons dans des centres de traitements de ce type de déchets.

- ❖ Montant forfaitaire par volume (m^3)

ARTICLE 15 – RAMASSAGE DE DEBRIS EN FIBRE-CIMENT NON REPERE SE TROUVANT SUR LE TERRAIN

Le principe est le retrait et l'évacuation de ces éléments. L'entreprise devra faire se ramassage en scrutant l'intégralité du terrain. Au préalable, elle aura tondu le terrain afin de voir un maximum de morceau de fibre-ciment. Puis, elle devra ratisser afin de pouvoir ramasser les morceaux éventuellement non visibles directement à la surface.

Exemple de processus :

L'équipement de protection individuelle :
Masque de type TM3P complet
Combinaison de travail jetable.
Ruban adhésif

L'équipement de protection de l'environnement :
Aspirateur avec une filtration absolue à très haute efficacité
Support de gaine d'aspiration de l'aspirateur
Sacs plastiques avec et sans étiquetage « amiante »

Méthode :

- - Mise en place des installations d'urgence nécessaires au retrait du conduit : sas opérateurs 3 compartiments, déprimogènes, entrées d'air,…
- - Branchements et raccordements électriques et eau
- - Protection respiratoire des opérateurs : ventilation assistée
- - Point d'arrêt confinement
- - Revêtir la combinaison. Scotcher les parties susceptibles de laisser passer des fibres.
- - Procéder au ramassage des éléments à la main et avec ratissage.
- - Disposer les déchets dans un sac plastique (y cis morceau de plancher)
- - Pulvériser du fixateur sur les films plastiques et les conditionner en sacs.
- - Sortie des sacs de matériaux amiantées.
- - Placer les sacs dans le sac étiqueté. Fermer le sac avec du ruban adhésif.
- - Evacuation des déchets amiantés
- - remise de l'ouvrage à l'entreprise de démolition

❖ Montant forfaitaire par m²

ARTICLE 16 – PLUS-VALUE PUITS

Dans le cas de la découverte d'un puits, les prestations à prévoir sont :
Elévation d'une margelle h=1.00m constitué par une buse de diamètre adapté
Fermeture par un tampon en béton
Compris sujétions

❖ Montant à l'unité

ARTICLE 17 – CREATION D'UNE CLOTURE GRILLAGEE SUR POTEAUX BOIS

Il s'agit de la création dune clôture de 1m de hauteur.

Elle sera composée :

- Grillage : Rouleau de Grillage Soudé Plastifié de couleur vert
 Hauteurs disponibles: 1m
 Diamètre Fil 2,1mm - Longueur 25m - Maille 100 x 75mm
 Rouleau Grillage Gris Résidentiel en Acier Galvanisé Plastifié
- Piquet en bois de 5cm environ de diamètre enfoncé de 50cm minimum dans la terre. Ceux-ci devront avoir été traité préalablement aux fongicides.
- Fil de Tension Plastifié vert- Diamètre 2,75mm
- Tendeur / Raidisseur en Acier Galvanisé vert
 Fil de Tension : Diamètre 2,4 à 2,75 mm
 Tendeur N°3 pour Ajuster la Tension des Fils Supports de Grillage
- Jambe de force si besoin.

❖ Montant au mètre linéaire

ARTICLE 18 – REALISATION DE LA PLATEFORME

Une plateforme provisoire devra être créée. Elle devra être facilement accessible depuis la rue.
Sa surface sera d'environ 273 m².
Localisation : Voir plan rendu final.
Elle devra avoir une portance de 50MPa.
Elle sera réalisée en matériaux inerte calibré 0/80 compacté.
Son aspect final devra être lisse.(cylindré) et carrossable.
Elle ne devra présenter aucun risque de blessure, ni d'entaille de pneumatique.
Les matériaux utilisés pourront être des matériaux issus de la démolition.

❖ Montant au m²